

Circulaire

Générale

colonial

## Circulaire n° n°41 Circulaire ministérielle n° 5012 du 23 octobre 1923, relative au règlement avec le contrôle commun aux grands réseaux français de colis grevés de remboursement...

n°41

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 octobre 1923

Numéro JO  
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro  
30 novembre 1923

### TEXTE INTÉGRAL

Ma circulaire du 7 juin dernier, n° 2.931, vous prescrivait l'envoi, chaque mois au contrôle commun des grands réseaux français d'un mandat sur le trésor réglant le compte général M des colis postaux contre remboursement, qui vous est adressé, chaque mois également, par le dit contrôle commun. Cette prescription a soulevé, dans certaines colonies, des difficultés provenant de ce que leur trésorier-payeur ne se prêtait qu'à un règlement trimestriel, conformément d'ailleurs à une circulaire du Ministre des finances en date du 12 janvier 1923. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une nouvelle circulaire du 7 septembre dernier a invité les trésoriers coloniaux à solder mensuellement les comptes du contrôle commun et je vous prie de donner toutes instructions pour que, d'accord avec votre service postal, il en soit ainsi fait. Je saisis cette occasion pour leur rappeler et préciser que, comme prévu dans mes instructions susvisées du 7 juin, chaque compte mensuel M présenté par le contrôle commun doit donner lieu à un règlement immédiat et effectif, par un envoi d'un mandat sur le trésor ; les fonds correspondants ont déjà été, en effet, encaissés depuis plusieurs mois, par le service postal local, sur les destinataires des colis postaux livrés par lui. Certaines colonies se sont bornées cependant à ment solder.

**Je vous serais obligé de m'accuser réception de la présente circulaire, p. le ministre le directeur des affaires économiques. Tassel.**